

## Arrêté n° 2022-055 du 10 mars 2022

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'arrêté n° 2021-77 du 2 juillet 2021 désignant Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président en charge du logement, de l'aménagement durable du territoire et du SDRIFE.
- VU la délibération n° CP 2022-21 du 28 janvier 2022 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) – 1<sup>ère</sup> affectation pour 2022 et avenants, dispositifs COP « transformer les entrées de ville » : modification du RI.
- VU la délibération n° CP 2022-004 du 28 janvier 2022 : relative au PNR : frais de structure 2022 – contrats ruraux (COR) – commerces de proximité – 1<sup>ère</sup> affectation.

### ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la signature des nouveaux contrats d'aménagement régionaux (CAR), votés lors de la Commission Permanente du 28 janvier 2022, pour les communes situées dans les départements :

- de la Seine-et-Marne (77) : communes de Dammarie-les-Lys et Nemours ;
- de l'Essonne (91) : commune d'Etampes ;
- des Hauts-de-Seine (92) : commune d'Antony ;
- du Val d'Oise (95) : commune de Vauréal.

- **Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, *Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France*

#### ARTICLE 2 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la signature du contrat rural (COR), voté en Commission Permanente du 28 janvier 2022, pour la commune de Boissy-la-Rivière (91) :

- **Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, *Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France*

#### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE